



PROJET ASSOCIATIF

ASSOCIATION

EHPAD « LES HAUTS VENTS »

Projet **Associatif**

Une identité, une histoire

Les valeurs fondatrices de l'Association à partager

Les textes fondateurs sur lesquels s'appuyer

Les missions de l'Association et ses engagements

Une volonté d'agir

Les objectifs pour les années à venir

Une Identité, une Histoire

C'est le 16 Septembre 1968, en pleine restructuration hospitalière (création de l'Hôpital Jacques MONOD), que le Conseil d'Administration de l'Hôpital de FLERS, devant un besoin urgent d'hébergement pour les personnes âgées sur la région Flérienne décida de créer une Maison de Retraite sous gestion associative, loi 1901, du nom de L'association Les Hauts Vents.

Très vite construite, sur un terrain inoccupé appartenant à l'Hôpital, la Maison de Retraite fut inaugurée le 14 Décembre 1970 avec une capacité d'accueil de 80 lits.

En 1999, le Conseil d'Administration conjointement avec la Direction, décidèrent de rénover et restructurer l'Etablissement, pour des raisons de confort pour les Résidents d'une part, et d'autre part pour des raisons normatives.

Un premier avant projet fut réalisé en mai 1999, puis un second en mai 2000. Un troisième fut présenté en juillet 2002 et validé unanimement par le Conseil d'Administration, avec une capacité d'accueil de 21 lits supplémentaires pour créer une unité Alzheimer.

En parallèle, une convention tripartite fut signée le 30 Octobre 2002 et la Maison de Retraite se transformait de ce fait, en EHPAD le 1^{er} Janvier 2003.

Le terrain sur lequel était construit la Maison de Retraite appartenait à l'Hôpital de FLERS, ce dernier l'a vendu à l'Association le 26 Mars 2003.

Après de nombreux mois de labeur et de multiples démarches administratives, l'accord conjoint du département et du préfet de l'Orne fut donné officiellement le 29 Avril 2005 pour 103 lits (101 lits permanents, 1 lit accueil de jour et 1 lit accueil temporaire). L'appel d'offre fut lancé le 3 Octobre 2005 et les travaux ont débuté le 09 janvier 2006 pour s'achever en juillet 2007.

Suite à un courrier de l'ARS/Conseil Général du 26/09/2014, l'accueil de jour a été supprimé, passant l'Etablissement à une capacité d'accueil de 102 lits, à partir du 1^{er} Octobre 2014.

Les Valeurs Fondatrices de l'Association, à partager

Engagés et investis dans la vie de l'Etablissement géré par l'Association EHPAD « Les Hauts Vents », les administrateurs agissent pour promouvoir et traduire en actions des valeurs partagées :

- Primauté de la vie, de l'intégrité de la personne,
 - Le respect de la dignité de la personne et de l'expression de sa volonté quel que soit son degré de dépendance et d'autonomie,
 - Prise en compte de la fragilité de la personne humaine
 - L'écoute, l'attention à l'autre, l'intérêt pour ce qu'il est , en l'accueillant dans sa globalité, dans l'ensemble des dimensions physiques, psychologiques, spirituelles et sociale
 - L'échange, un esprit de solidarité, une place importante au bénévolat.

Les Textes Fondateurs, sur lesquels s'appuyer

L'Association entend se référer aux textes suivants pour mener à bien ses actions :

Les Recommandations des bonnes pratiques professionnelles sur la Bienveillance, élaborés par l'ANESM, juin 2008

La Loi du 2 Janvier 2002, relative aux institutions sociales et médico-sociales qui réaffirme notamment la place de la Personne au cœur du dispositif social et médico-social.

La Charte des Droits et libertés des personnes accueillies, arrêtée le 8 septembre 2003.

La Charte des Droites et Libertés de la Personne Agée Dépendante, élaborée par la Fondation Nationale de Gérontologie, 1999

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1945

Les Missions de l'Association

L'Association a pour objet l'administration et la gestion de l'EHPAD « Les Hauts Vents ».
L'Association définit les orientations politiques associatives, et délègue à la Direction de l'EHPAD « Les Hauts Vents » (Directeur, et équipe de Direction) la gestion globale et la mise en œuvre des projets de l'Etablissement. L'EHPAD « Les Hauts Vents », implanté sur la commune de FLERS (61), accueille 102 Résidents.

Les statuts de l'Association définissent les rôles et places respectives des différentes instances.

Sa mission est d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soigner des Personnes Agées dépendantes ou en voie de perte d'autonomie.

L'Association EHPAD « Les Hauts Vents » prend les engagements suivants :

Que toute personne accueillie dans la structure bénéficie de soins et de services de qualité, faits de compétence professionnelle, d'accueil, de disponibilité et de chaleur humaine, respectueux de l'unicité de la personne humaine.

Que toute personne hébergée dans l'Etablissement ait un lieu de vie personnel, préservant son intimité et ouvert sur l'extérieur, dans le respect de ses libertés. Que tout soit mis en œuvre pour que les relations familiales et sociales soient maintenues.

Que la formation permanente du personnel soit l'objet d'un soin attentif, tant en matière de connaissances technique que de relations humaines dans un souci d'amélioration permanente et de réalisation des finalités de l'Association.

Que l'Association conforte et affirme son ancrage dans le secteur associatif à but non lucratif.

Qu'elle veille à s'inscrire dans un partenariat avec tous les autres acteurs poursuivant des buts identiques.

Une volonté d'agir

Les Résidents sont au centre des préoccupations de l'Association.

L'association accorde une importance particulière à l'accueil des Résidents

Chaque personne est unique.

L'association propose des moyens adaptés pour que chacun puisse, dans la mesure du possible, choisir son mode de vie. Elle s'efforce d'offrir des conditions d'accueil de qualité, adapté aux besoins de la personne et d'un cadre de vie le plus personnalisé possible.

Elle est aussi réactive face à l'urgence et aux situations difficiles.

L'association évalue les besoins de chacun et adapte son accompagnement

L'association est attentive aux demandes des Résidents.

Elle met l'accent sur l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accueillies, une qualité de présence de la part des professionnels.

Elle souhaite que chaque personne participe à l'élaboration de son Projet d'Accompagnement Personnalisé afin de favoriser le développement ou le maintien de son autonomie.

Elle est attachée à la promotion de la personne, à ce titre, elle soutient l'ensemble des intervenants qui réalisent l'accompagnement et les soins.

Elle s'adapte aux évolutions de la population qu'elle accueille, actualise son projet et ses moyens d'action et ses modes d'accompagnement.

L'association attache de l'importance aux qualités relationnelles

Le respect mutuel est la base des relations entre les différents acteurs de l'Association.

Elle est vigilante à l'existence de relations de qualité et d'échanges entre les Résidents, les familles, les salariés et les intervenants extérieurs.

L'association prend en compte la dimension spirituelle de la personne

L'association respecte les convictions de chaque personne.

Elle fait en sorte que la liberté d'expression religieuse soit respectée.

L'association est ouverte à la vie sociale

L'association est attachée à maintenir un esprit de convivialité et de partage.

Elle considère que la famille et les proches ont une place importante auprès des personnes accueillies et leur accorde des espaces de dialogues, une écoute particulière de la part de l'ensemble du personnel.

Elle favorise la participation à la vie de la commune, aux animations, aux fêtes.

Elle facilite pour les personnes accueillies et le personnel, les échanges avec l'extérieur.

L'association travaille en réseau

L'association s'inscrit dans la vie des territoires où elle agit. Elle participe, à différents niveaux, à des réflexions, des mutualisations et éventuellement des projets qui contribuent au développement de nouvelles réponses sociales ou médico-sociales au bénéfice des populations.

Elle adhère à des fédérations intervenant dans un contexte plus large : UNIOPSS, URIOPSS...

Elle participe activement à leurs travaux régionaux et nationaux.

Les objectifs pour les années à venir (2015 à 2020)

L'association est une association de solidarité au service de l'intérêt général des populations.

En ce sens, elle entend être force de proposition pour continuer à répondre à des besoins existants et émergents de manière spécifique et professionnelle.

Elle inscrit son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Se centrer sur les problématiques des populations, développer et poursuivre l'adaptation de l'Etablissement

En maintenant une bonne qualité de vie pour tous, quelque soit le degré de dépendance ou de perte d'autonomie,

En innovant, en proposant un accompagnement et des soins adaptés aux évolutions des personnes

En s'ouvrant aux réflexions dans le secteur sanitaire et social, en participant aux études sur le territoire,

En tenant compte des évolutions du cadre réglementaire, de l'organisation et des schémas territoriaux.

Renforcer le lien avec les familles

En leur faisant mieux connaître l'association et son projet, en les associant davantage à la vie de l'Etablissement

Développer les compétences, la qualification des professionnels

En accentuant ses efforts en matière d'information et de formation professionnelle continue.

En accompagnant les évolutions des professionnels pour répondre aux différents besoins.

Développer la communication interne, externe

En communiquant sur son projet associatif, afin que ses valeurs qu'elle promeut, soient traduites en actions par chacun de ses membres,

En sensibilisant de nouvelles personnes, en les sollicitant pour participer à ces missions,

En faisant reconnaître la qualité de travail réalisé, l'éthique développée.

En initiant une relation avec l'ensemble des Etablissement hospitaliers locaux.

Entretenir la dynamique du projet de l'association

En prolongeant la réflexion sur le projet associatif, d'Etablissement

En évaluant régulièrement le Projet associatif.